



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 4 mai 2010 (S/2010/187/Add.1), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en République démocratique du Congo du 13 au 16 mai 2010. Le mandat de la mission figure à l'annexe I au présent rapport.

2. La mission du Conseil de sécurité a rencontré le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila Kabange, à Inga, dans la province du Bas-Congo. À Kinshasa, elle a rencontré le Premier Ministre, Adolphe Muzito, et plusieurs ministres, notamment le Vice-Premier Ministre chargé de l'intérieur et de la sécurité, le Ministre de la coopération internationale et régionale et le Ministre de la justice. Elle a rencontré le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, et des membres du Bureau du Sénat, ainsi que le Président de l'Assemblée nationale, Evariste Boshab, et des représentants de partis politiques représentés au Parlement, notamment des membres de l'opposition. La mission a également rencontré le Président de la Commission électorale indépendante, l'abbé Apollinaire Malu Malu, des représentants d'organisations de la société civile de la province de l'Équateur, de la province Orientale et des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, des représentants d'organisations non gouvernementales internationales et des hauts fonctionnaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), ainsi que des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Banque mondiale. Cette mission était la onzième mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo.

II. Aperçu et contexte

Faits nouveaux survenus récemment

3. La mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo a eu lieu dans le prolongement de faits nouveaux importants qui se sont produits à la fin de 2009 et au début de 2010, et qui sont décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général au Conseil en date du 30 mars 2010 (S/2010/164). Parmi ces faits nouveaux, on peut signaler les suivants : la poursuite des opérations menées par les



Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec l'appui de la MONUC, contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), dans le cadre desquelles l'Opération Kimia II a pris fin à la fin de décembre 2009 et l'Opération Amani Leo a commencé en janvier 2010; la poursuite des opérations menées par les FARDC, avec l'appui de la MONUC, contre ce qui restait des milices congolaises et l'Armée de libération du Seigneur (LRA) dans les territoires situés dans la province Orientale, dans le cadre des opérations Iron Stone et Rudia II, respectivement; et la poursuite des actions menées par les FARDC et la MONUC pour faire face aux actes de violence commis contre les Forces de sécurité congolaises par des rebelles armés dans la province de l'Équateur, où le conflit entre les communautés Enyele et Monzaya a pris la forme d'une rébellion armée d'éléments disparates, qui seraient dirigés par un *féticheur* dénommé Lebesse Mongbama (également connu sous le nom d'Udjani). Les efforts visant à mettre en œuvre les Accords du 23 mars 2009 conclus entre le Gouvernement et les groupes armés, notamment le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), ainsi que les faits nouveaux qui se sont produits dans les institutions du Gouvernement et du Parlement et les relations régionales ont également été examinés dans le rapport du Secrétaire général. Suite à la publication de ce rapport, des éléments des FDLR ont continué à se rendre au cours des opérations militaires qui se sont poursuivies contre ces forces dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Ces opérations comprenaient à la fois des actions unilatérales menées par les FARDC et des opérations appuyées par la MONUC qui avaient été planifiées conjointement par les FARDC et la Mission. Les FDLR ont également continué à exercer des représailles contre les civils, et des violations des droits de l'homme commises tant par des éléments des forces de sécurité congolaises que par les FDLR ont continué à être signalées. Huit agents du Comité international de la Croix-Rouge ont été enlevés par des membres du groupe Maï Maï Yakutumba en territoire Fizi le 9 avril et ont été libérés le 15 avril, alors même que les opérations des FARDC contre ce groupe armé congolais se poursuivaient. Peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la mise en œuvre des accords du 23 mars 2009 en raison du désaccord qui persiste entre le Gouvernement et le CNDP et entre le CNDP et d'autres groupes armés. En avril, le CNDP s'est déclaré préoccupé par le fait que le Gouvernement n'avait pas encore nommé de membres de rang élevé du CNDP à des postes à l'échelon national ou renommé d'anciens administrateurs territoriaux du CNDP.

4. S'agissant de la violence qui a éclaté dans la province de l'Équateur à la fin de 2009, suite à la publication du rapport du Secrétaire général en date du 30 mars, une centaine d'éléments armés ont attaqué Mbandaka les 4 et 5 avril, notamment la résidence du Gouverneur et l'aéroport. Au cours de cette attaque, trois personnes associées à la MONUC – un soldat de la paix ghanéen et deux entrepreneurs civils – ont été tués. Le Gouvernement a signalé en outre que 21 rebelles Enyele, 7 soldats des FARDC, 4 agents de la Police nationale congolaise et 2 civils avaient été tués. Les opérations coordonnées des FARDC et de la MONUC ont permis de reprendre l'aéroport et de rétablir l'ordre le 6 avril, et les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les éléments armés qui se trouvaient dans les parages. Par la suite, des éléments indisciplinés des FARDC ont endommagé et pillé du matériel de la MONUC et les installations de l'aéroport. Le 18 mai, le tribunal militaire de garnison à Mbandaka a condamné à mort 13 individus accusés de rébellion. Dix-huit autres ont été condamnés à des peines de 5 à 20 ans de prison et 4 ont été acquittés.

5. La MONUC a légèrement renforcé et redéployé ses forces dans la province de l'Équateur. Environ 110 soldats de la MONUC ont été transférés de Gemena à Mbandaka, les Forces spéciales égyptiennes remplaçant les soldats guatémaltèques qui sont retournés dans la province Orientale. Trente soldats de la paix ghanéens ont été envoyés à Gbadolite, dans la partie nord de la province de l'Équateur, pour rassurer la population préoccupée par des rumeurs selon lesquelles des rebelles menaçaient d'attaquer la ville. À Mbandaka, les troupes de la MONUC coordonnent leurs patrouilles avec celles des FARDC. Le 321^e bataillon de Commando des FARDC, qui avait participé à des opérations antérieures contre des éléments armés à la suite d'attaques dans la région de Dongo, est actuellement déployé à Mbandaka. Au début du mois de mai, le Gouvernement a annoncé que le dirigeant présumé des Enyele « Udjani » avait été arrêté par les autorités au Congo avec une quarantaine de partisans, et que les deux pays étaient en train de discuter de leur extradition en République démocratique du Congo.

6. Dans la province Orientale, après une enquête menée du 27 au 29 avril dans le Haut Uélé, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a confirmé que la LRA avait massacré entre 80 et 102 civils à Kpanga le 22 avril. Ce massacre faisait suite à un massacre encore plus important perpétré par ce groupe en décembre 2009 lors d'une vague d'attaques au cours de laquelle environ 290 civils ont été tués.

7. D'importants faits nouveaux concernant le processus électoral se sont également produits depuis la publication du rapport du Secrétaire général en date du 30 mars. Le 7 mai, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), dont le texte s'écartait cependant sensiblement de celui proposé par le Sénat. Le 14 avril, le Président de la Commission électorale indépendante a annoncé le calendrier électoral. Les élections nationales doivent se tenir le 4 septembre 2011, le deuxième tour des élections présidentielles, le cas échéant, était fixé au 4 décembre 2011, à la même date que les élections des députés des provinces. Les élections locales directes seront reportées à 2012 et seront suivies, en 2013, par des élections au suffrage indirect. Lors d'une réunion du Comité directeur des élections le 11 mai, la Commission électorale indépendante a annoncé qu'elle recherchait auprès des donateurs un appui d'un montant total de 283 millions de dollars pour achever la mise à jour de 2010 de la liste électorale et pour financer les élections générales et locales.

III. Questions clefs

Sécurité et retrait progressif de la MONUC

8. Le Président Kabila a donné aux membres du Conseil de sécurité un aperçu de la situation dans le pays, déclarant qu'elle était calme dans l'ensemble. Il a souligné que la sécurité s'était sensiblement améliorée au cours des 10 dernières années, et que sur les 11 provinces du pays, il n'en restait que 3 où la situation était critique : le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et la province Orientale. Le Président a déclaré que les FARDC continueraient à avoir besoin d'un appui de la MONUC dans ces provinces. Il a noté qu'il y avait eu récemment des problèmes dans la province de l'Équateur, mais qu'ils avaient été réglés. Le Président a informé les membres du Conseil que l'arrestation du dirigeant présumé de la rébellion signifiait qu'il ne constituait plus une menace. Le Gouvernement avait désormais pour priorité de créer des conditions

propices à un retour en toute sécurité d'environ 160 000 Congolais qui s'étaient réfugiés au Congo. Les FARDC maintenaient une présence dans la zone affectée et coordonnaient leur action avec la MONUC.

9. Le Président a noté que des offensives militaires avaient été menées par les FARDC dans les Kivus, avec l'appui de la MONUC, pour régler la question de la présence des FDLR. Il a également noté que, pour régler le problème des FDLR, son gouvernement avait adopté une approche novatrice consistant à les réinstaller dans d'autres régions du pays. Les opérations militaires se poursuivaient afin de persuader de quitter l'Est pour d'autres régions. Le Président a déclaré aux membres du Conseil de sécurité que les opérations militaires menées conjointement par la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Sud-Soudan dans la province Orientale avaient permis de chasser la LRA de la région. Il a noté toutefois que le dirigeant de la LRA, Joseph Kony, se trouvait depuis lors dans la République centrafricaine ou à proximité, faisant des ravages parmi les civils dans les zones proches de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Soudan. Il a ajouté que ce groupe était aussi responsable de pillages, de viols et de massacres dans la zone située au nord de Dungu, et que le Gouvernement et la MONUC avaient déployé des unités dans la région. Il a noté que les besoins humanitaires étaient considérables et que les populations continuaient à s'enfuir des régions où les combats se poursuivaient, et indiqué que plus de 100 000 réfugiés de la République démocratique du Congo se trouvaient dans le Congo voisin. Il a également mis l'accent sur les besoins humanitaires des populations déplacées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et dans la province Orientale. Il était clair qu'une assistance humanitaire restait indispensable.

10. Le Président Kabila a rappelé les discussions qu'il avait eues avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix en mars, au cours de la visite de la Mission d'évaluation technique, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix. Il a pris note des conclusions du Groupe de travail conjoint, composé de représentants désignés par le Président et par le Département de la MONUC, dans lesquelles étaient identifiées des terrains d'entente sur certains aspects de la reconfiguration de la MONUC et du redéploiement de ses unités. La possibilité de retirer 2 000 soldats de la MONUC de l'ouest du pays en juin 2010, cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays, avait été examinée. Le Président a noté qu'une proposition avait été faite au sujet de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des conditions de sécurité sur le terrain pour guider le retrait progressif des troupes de la MONUC.

11. Tout en reconnaissant qu'un climat d'insécurité continuait de régner dans certaines régions du pays, le Président Kabila a souligné que le Gouvernement, avec l'aide de l'ONU, renforçait progressivement ses moyens de faire face à cette menace. Il a souligné qu'il ne demandait pas un retrait hâtif de la MONUC. Au contraire, pour mieux préparer cette opération, le Gouvernement procéderait avec la MONUC à des examens conjoints de la situation en matière de sécurité dans les zones d'où la MONUC retirerait le moment venu sa composante militaire.

12. Le Premier Ministre Muzito a déclaré aux membres du Conseil de sécurité que le Gouvernement congolais était favorable à la reconfiguration du mandat de la MONUC. Pour sa part, il avait été convenu que, de mission de maintien de la paix, la MONUC se transformerait en une mission intégrée mettant l'accent sur la stabilisation et la consolidation de la paix, avec un nouveau champ d'évolution

géographique et une nouvelle répartition des tâches, compte tenu notamment du transfert aux organismes des Nations Unies de certaines tâches actuellement exécutées par la Mission. Le Premier Ministre a indiqué que son gouvernement n'était pas opposé au changement du nom de la Mission pour mieux faire ressortir l'accent mis sur la stabilisation. Il a indiqué par ailleurs que le Gouvernement congolais souhaitait que la Mission reconfigurée renforce les capacités de la Police nationale et des FARDC de manière à ce qu'elles puissent mieux protéger les civils et accroisse encore les dividendes de la paix en fournissant une assistance en vue de l'extension de l'autorité de l'État.

13. Le Premier Ministre a déclaré que le retrait de la MONUC était un fait acquis, tant pour le Gouvernement que pour le Conseil de sécurité, comme devrait l'être, à son avis, le retrait de 2 000 soldats de la paix au 30 juin 2010 de zones déclarées sûres par le Gouvernement.

14. Le Président de l'Assemblée nationale, Evariste Boshab, s'est dans une large mesure fait l'écho des vues du Premier Ministre Muzito en ce qui concerne la réduction progressive et le retrait des effectifs militaires de la MONUC et la redéfinition de son mandat. Il a déclaré aux membres de la mission du Conseil de sécurité qu'il faudrait envisager un retrait progressif portant sur une période de 18 mois commençant en juin 2010. En revanche, François Mwamba, s'exprimant au nom de l'opposition à l'Assemblée nationale, a déclaré au Conseil que son parti, le Mouvement pour la libération du Congo, était favorable au maintien du mandat et de la configuration actuels de la Mission jusqu'à la fin du cycle électoral à venir en 2012.

15. Le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a exprimé des vues sensiblement différentes de celles du Gouvernement sur un certain nombre de points. Il a donné aux membres du Conseil de sécurité un aperçu de la situation, en soulignant que les Forces armées, la police et l'appareil judiciaire n'avaient pas encore les moyens dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leurs tâches respectives. À son avis, les discussions concernant le retrait de la composante militaire de la MONUC étaient prématurées. Il a recommandé que ce retrait soit lié à une réduction quantifiable des risques en matière de sécurité, non seulement dans l'Est mais sur tout le territoire de la République démocratique du Congo. Il a mis l'accent sur les menaces qui pèsent sur la population civile dans la province Orientale et sur les atrocités commises par la LRA.

16. Le Conseil a rencontré des représentants de plusieurs organisations non gouvernementales internationales à vocation humanitaire qui ont déploré la persistance de la violence et des violations des droits de l'homme commises, tant par les FDLR que par les FARDC, contre les civils. Ils ont évoqué les déplacements continus de populations et les représailles dont les civils faisaient l'objet à la suite d'opérations militaires et affirmé qu'il n'y avait pas de solution militaire au problème des FDLR. Ils ont préconisé la réalisation d'objectifs clairs et mesurables avant que la MONUC ne réduise puis retire sa composante militaire. Ils ont recommandé que le retrait de la composante militaire de la MONUC soit guidé par une réduction confirmée des violations des droits de l'homme commises par les FARDC et une augmentation parallèle du nombre d'enquêtes menées sur les auteurs de violations des droits de l'homme et des poursuites engagées et des peines prononcées contre eux; une augmentation du pourcentage de groupes armés intégrés dans les FARDC, désarmés ou rapatriés dans leur pays d'origine; et une

augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées notamment dans leurs régions d'origine.

17. Lors d'une réunion distincte, les représentants d'organisations de la société civile congolaise de plusieurs provinces, notamment les Kivus et les provinces Orientale et de l'Équateur, ont déclaré que la MONUC devrait axer ses efforts sur la consolidation de la paix en appuyant des programmes de stabilisation tels que le plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement (STAREC), ainsi que sur la fourniture d'un appui logistique et d'une formation aux FARDC et qu'elle devrait veiller au bon déroulement des élections, en fournissant un appui logistique, en assurant la formation des membres de la police et en améliorant les conditions de sécurité. Ils ont souligné le lien qui existe entre le respect des droits de l'homme et la sécurité et l'assistance nécessaire de la part de la communauté internationale en vue de la réforme des FARDC et de l'extension de l'autorité de l'État. À leur avis, la présence de la MONUC serait nécessaire au moins jusqu'en 2012 pour aider à stabiliser les zones où des groupes armés continuent d'opérer et pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité et l'organisation des élections de 2011-2012. Ils étaient favorables à l'idée d'un mécanisme conjoint du Gouvernement et de la MONUC pour guider le retrait progressif de sa composante militaire mais ont émis l'opinion que la société civile devrait également avoir un rôle à jouer à cet égard. Ils ont fait ressortir l'écart qui existe entre les attentes de la population – qui espère de tout son cœur une intervention rapide et efficace de la MONUC pour assurer la protection des civils – et ce qu'elle perçoit comme une absence d'action de sa part, en dépit des moyens considérables qui sont à sa disposition.

Réforme du secteur de la sécurité

18. Le Président Kabila a fait remarquer qu'en dépit de nombreuses années de discussion, les tentatives de réforme de la sécurité n'avaient pas produit les résultats souhaités. Il a noté que son pays avait placé sa confiance dans la communauté internationale qui, tout comme le Gouvernement, avait sous-estimé les coûts et les efforts requis par un tel processus. Le Gouvernement avait élaboré un plan qui a été approuvé par le Conseil supérieur de la défense et attend l'adoption d'une loi qui accélérerait le processus. La porte reste ouverte aux partenaires bilatéraux désireux d'aider le Gouvernement à répondre aux besoins qu'il a identifiés.

19. En ce qui concerne la police, le Président Kabila a rappelé les détails de sa rencontre le 3 mars, avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, notamment sa demande tendant à ce que la MONUC forme, équipe et déploie 20 bataillons de police au lieu des 20 000 soldats initialement envisagés et équipe trois bataillons de police militaire qui seront formés par des formateurs congolais. Le Président a indiqué que son gouvernement attendait toujours une réponse claire de l'ONU.

20. Le Premier Ministre Muzito, pour sa part, a souligné que la coordination de la réforme du secteur de la sécurité devrait être assurée exclusivement par le Gouvernement et indiqué à cet égard que la formation et l'équipement des FARDC se poursuivront dans le cadre d'arrangements bilatéraux. Il a recensé les tâches dont la MONUC pourrait s'acquitter dans le contexte d'un nouveau mandat : a) formation de 20 bataillons de police et fourniture du matériel nécessaire pour leur déploiement; b) équipement de trois bataillons de police militaire qui seront formés

par des formateurs congolais; c) appui aux tribunaux militaires opérationnels en leur fournissant des moyens de transport et du matériel de communication, et renforcement des capacités de l'administration publique.

21. Le Ministre de la justice a demandé un engagement plus fort de la part de communauté internationale vis-à-vis de la réforme du système de la justice. Il a mis l'accent sur l'appui du Gouvernement en faveur de la justice transitionnelle, et considéré que la coopération avec la Cour pénale internationale constituait un exemple à cet égard. Il a également mis l'accent sur l'appui fourni par le Gouvernement au Conseil supérieur de la magistrature pour recruter quelque 2 000 nouveaux magistrats au cours des deux prochaines années, qui est un autre exemple des efforts déployés récemment pour mettre en œuvre la réforme de l'appareil judiciaire.

22. Le Président du Sénat a fait porter des observations sur les réformes majeures auxquelles il fallait encore procéder et sur les capacités nécessaires pour que la République démocratique du Congo parvienne à exercer sa souveraineté, à étendre l'autorité de l'État et à préserver la sécurité et la stabilité sur tout le territoire national. Il a caractérisé les FARDC comme une armée de « juxtaposition », et noté que les objectifs fixés en ce qui concerne la réforme des forces armées, de la police et de l'appareil judiciaire n'avaient pas été atteints. Il a préconisé la constitution de forces armées nationales placées sous un commandement unique. En dépit de la mise au point d'un cadre juridique lié à la réforme du secteur de la sécurité, il a souligné que la formation d'une armée et d'une police professionnelles était un processus à long terme auquel la communauté internationale devait apporter un investissement important pour faire en sorte que le jour où la MONUC se retirera, la République démocratique du Congo soit capable de faire face par ses propres moyens aux problèmes qui se posent en matière de sécurité.

Protection des civils et neutralisation des groupes armés

23. Le Premier Ministre Muzito a demandé à la MONUC de continuer à aider les FARDC à régler le problème de la présence de groupes armés illégaux qui, a-t-il souligné, constituent la principale menace qui pèse sur la population civile. La fourniture, par la MONUC, d'un appui robuste et inconditionnel aux FARDC représentait, à son avis, un moyen efficace de protéger les civils. Des représentants de la société civile ont cependant demandé instamment à la mission du Conseil de sécurité d'engager le Gouvernement à assurer la protection des civils en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme et dans le contexte de la lutte contre l'impunité. Les représentants d'organisations non gouvernementales internationales à vocation humanitaire, pour leur part, ont déclaré aux membres du Conseil que l'accès de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin avait été sérieusement entravé par les opérations militaires et par la recrudescence des attaques dirigées contre les agents des organismes humanitaires. De ce fait, environ 30 % de la population dans le besoin dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ont été privés d'aide humanitaire en 2009.

Violence sexuelle

24. Le Premier Ministre a déploré la persistance de la violence sexuelle concentrée dans les zones touchées par les conflits. Le Ministre de la justice a exposé diverses mesures qui avaient été prises par le Gouvernement pour faire face à ce problème, y

compris l'adoption d'une politique de tolérance zéro, en indiquant que plusieurs procès s'étaient déroulés en public et que les tribunaux militaires opérationnels condamnaient à des peines sévères les auteurs d'actes de violence sexuelle, y compris les officiers des FARDC.

25. Le Ministre de la justice a abordé la question des cinq officiers supérieurs des FARDC qui avaient été accusés de crimes graves de violence sexuelle, dont les cas avaient été portés à l'attention du Gouvernement par le Conseil de sécurité au cours de sa visite en 2009. Il a informé la Mission que des actions judiciaires avaient été engagées contre trois des cinq accusés, notamment le général Jérôme Kakwavu, qui avait été arrêté et était désormais détenu dans la prison centrale de Kinshasa. Des procès par contumace étaient envisagés pour les deux autres officiers, qui s'étaient enfuis.

Révision de la Constitution

26. Le Président de l'Assemblée nationale a évoqué la question de la révision de la Constitution, en soulignant qu'un tel processus n'était ni exclu de la discussion ni interdit par la Constitution. À cet égard, il a indiqué que la disposition relative à la redéfinition des frontières provinciales pour créer 26 provinces, que la Constitution avait envisagée pour le 15 mai 2010, devrait être modifiée à cause de l'absence du cadre minimum nécessaire au fonctionnement de ces nouvelles entités. Le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat et le Premier Ministre ont néanmoins souligné que toute révision constitutionnelle devrait être menée dans le respect de la lettre et de l'esprit de la Constitution. Le Président du Sénat a rappelé à cet égard qu'il était inconstitutionnel de réviser certaines des dispositions de la Constitution, notamment celles qui ont trait à la nature du régime politique.

Élections

27. En ce qui concerne les élections, le Président Kabila a indiqué que la Mission avait un rôle à jouer, principalement dans le domaine de la fourniture d'un appui logistique pour les élections locales en 2012. Il a rendu hommage à la MONUC pour le travail qu'elle accomplissait en coopération avec la Commission électorale indépendante. À son avis, il n'y avait pas de contradiction à demander un retrait des forces de la MONUC à la fin de 2011, car il ne pensait pas que la présence de 20 000 soldats de la paix armés soit nécessaire pour fournir l'appui voulu.

28. Le Premier Ministre a donné à la mission du Conseil de sécurité l'assurance que, même après le retrait de la composante militaire de la MONUC, les élections générales seraient libres, régulières et démocratiques et organisées conformément au calendrier constitutionnel. Il a confirmé que la MONUC aurait uniquement à fournir un appui logistique.

29. Le Président de la Commission électorale indépendante a déclaré à la mission qu'un appui logistique et technique de la MONUC serait essentiel pour l'organisation du cycle électoral de 2011-2012. Il a rappelé à cet égard le partenariat que la Commission avait mis en place avec la MONUC et le PNUD pour l'organisation des élections de 2006. En sus des apports de la MONUC, la Commission électorale indépendante cherchait à obtenir 283 millions de dollars de la communauté internationale pour couvrir l'ensemble du budget électoral, étant entendu que le Gouvernement fournirait 418 millions de dollars. Considérant que les élections présidentielles, législatives et locales et les élections aux postes de

gouverneurs seront tenues successivement, la Commission craignait que les problèmes de sécurité ne se multiplient et estimait qu'un appui de la MONUC serait également nécessaire pour sécuriser les zones où la présence de la police ne serait pas suffisante.

30. Le Président de la Commission a déclaré que l'inclusion des élections locales dans la planification et le processus budgétaire devrait accroître la probabilité qu'elles soient organisées. Il a reconnu qu'avec le nombre de candidats et de circonscriptions en cause, l'organisation des élections locales posera plus de problèmes qu'en 2006. Il a néanmoins souligné que les élections locales, qui constituent un aspect essentiel du processus de décentralisation du pays, contribueraient à rapprocher la démocratie de la population.

31. Le Président du Sénat, pour sa part, a déclaré qu'il était à craindre que le cycle électoral de 2011 ne soit beaucoup plus complexe que celui de 2006, et a demandé qu'une attention accrue soit portée à la sécurité lors des élections locales. Il a indiqué que le cadre législatif des élections locales sera adopté durant la session en cours du Parlement, ce qui permettra de définir les circonscriptions pour les élections locales.

Relations régionales

32. Le Premier Ministre s'est dit vivement préoccupé par la situation dans le Sud-Soudan, dans l'optique du référendum pour l'autodétermination qui doit avoir lieu en janvier 2011. Le Président de l'Assemblée nationale s'est associé à ces vues, et a rappelé la crise humanitaire qui avait suivi l'arrivée de réfugiés rwandais en 1994. Ils ont fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il veille à ce que les efforts de consolidation en cours dans la République démocratique du Congo ne soient pas compromis par un afflux de réfugiés du Soudan.

33. Le Président du Sénat a noté que les relations entre la République démocratique du Congo et les pays voisins à l'est s'étaient sensiblement améliorées, en particulier grâce à la tenue de réunions périodiques de parlementaires de la Communauté économique de la région des Grands Lacs. Pour renforcer encore les mesures de confiance adoptées dans la région des Grands Lacs, il a demandé à la communauté internationale d'aider la région à constituer une force composée d'unités armées burundaises, rwandaises et congolaises ayant pour tâche de patrouiller les frontières communes de ces pays.

34. En ce qui concerne l'Angola, le Président du Sénat a noté que le différend concernant la frontière maritime pourrait être une source de tensions entre les deux pays. Il a demandé à la communauté internationale d'aider la République démocratique du Congo à régler la question dans le cadre des mécanismes juridiques internationaux pertinents. Il s'est également déclaré préoccupé par l'instabilité qui risque de régner dans la région à la suite du référendum qui doit avoir lieu au Soudan.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)*

Conduite par l'Ambassadeur Gérard Araud (France)

A. Questions régionales

L'objectif central de la mission que le Conseil de sécurité effectuera en Afrique en mai 2010 est de discuter du mandat et de la reconfiguration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ainsi que de l'avenir de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo. À cette fin, il saisira cette occasion pour :

1. Rappeler la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de tous les États de la région;

2. Exprimer le ferme soutien du Conseil de sécurité à l'amélioration des relations entre les pays de la région et les encourager à continuer à renforcer leur coopération dans tous les domaines, en particulier sur les sujets politiques, économiques et sécuritaires afin d'assurer la stabilisation à long terme de la région des Grands Lacs;

3. Réitérer le soutien au renforcement de la dynamique régionale, notamment grâce au développement, le cas échéant, de projets économiques d'intérêt commun et à la mise en œuvre de mesures propres à faciliter le commerce licite et à mettre fin au trafic des ressources naturelles, de façon à consolider la paix et la sécurité;

4. Réitérer que toutes les parties devraient contribuer à la stabilisation de la partie orientale de la République démocratique du Congo, encourager les autorités rwandaises et congolaises à travailler ensemble et à s'entendre sur un ensemble clairement défini d'objectifs finals en ce qui concerne les Forces démocratiques de libération du Congo, dans le cadre d'une approche multidimensionnelle, et rappeler l'importance de l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1896 (2009), de façon à stabiliser la situation;

5. Souligner l'appui du Conseil à la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), inviter les gouvernements de la région à développer une stratégie régionale pour répondre aux violations et aux crimes commis contre les civils par la LRA, en prenant en compte les mécanismes régionaux existants ainsi que le besoin de protéger efficacement les populations affectées, et discuter du rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les régions touchées par la LRA;

* Précédemment publié dans le document S/2010/187.

B. République démocratique du Congo (éléments supplémentaires)

6. Reconnaître que le Gouvernement de la République démocratique du Congo est responsable au premier chef de la consolidation de la paix et de la stabilité, de la promotion du redressement et du développement du pays, de la protection des civils et du développement d'institutions durables dans le secteur de la sécurité, et d'exprimer le soutien continu du Conseil à cet égard;

7. Réaffirmer l'engagement du Conseil de sécurité en faveur de la MONUC et discuter de la reconfiguration de celle-ci, en particulier des tâches essentielles qui doivent être réalisées avant de pouvoir envisager son retrait progressif sans provoquer une résurgence de l'instabilité, en prenant en considération les discussions de la Mission technique d'évaluation avec les autorités congolaises en mars 2010;

8. Réitérer que le Conseil ne cesse de se préoccuper de la protection des civils, discuter de la mise en œuvre de la résolution 1906 (2009) du Conseil, discuter de la situation des civils déplacés, promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et insister sur la nécessité de traiter des questions de violence sexuelle et de protection des enfants, en tenant compte des conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, rappeler l'importance de la lutte contre l'impunité, notamment en renforçant les capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire, et réitérer qu'il est conscient de l'interdépendance de la protection effective des civils, de l'atténuation et de l'élimination de la menace créée par les groupes armés et de la réforme complète et durable du secteur de la sécurité;

9. Examiner les progrès et discuter avec les autorités congolaises de leurs plans pour une réforme complète et durable du secteur de la sécurité, en particulier la mise en œuvre du Plan national de réforme de l'armée ainsi que le Plan d'action pour la réforme de la police et le Plan d'action national pour la réforme du système de la justice, et du rôle de soutien des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble pour leur réalisation;

10. Obtenir des mises à jour sur l'opération Amani Leo et la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUC contre les groupes armés, et réaffirmer que toutes les opérations militaires doivent être menées conformément au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés, comme le prévoit le mandat de la MONUC;

11. Réitérer l'appui du Conseil au renforcement des institutions démocratiques, de l'état de droit et de la bonne gouvernance en République démocratique du Congo, notamment grâce à la tenue d'élections;

12. Tirer de l'expérience de la MONUC des enseignements propres à éclairer les membres du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix actuelles et futures.

Annexe II

Mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo : réunion avec des représentants de la société civile, Kinshasa, le 15 mai 2010

Comité de suivi du colloque national sur la société civile

Ferdinand Mafolo, Vice-Président du Bureau

M^c André Mwila, Membre du Bureau (groupe thématique sur la protection des droits de l'homme)

M^c Sanduku Jo, Membre du Bureau (groupe thématique sur la réforme du secteur de la sécurité)

Organisations de défense des droits de l'homme

Floribert Chebeya, Président, La Voix des Sans Voix

Georges Kapianga, Vice-Président, Association africaine de défense des droits de l'homme

Albertine Likoke, Présidente, Cadre permanent de concertation de la femme congolaise

Communautés religieuses

Imam Moussa Rachidi, Imam, Communauté islamique

M^{gr} Natalis Songo Vangu, Premier Vice-Président, Église du Christ au Congo

Abbé Donatien, Secrétaire général adjoint, Conférence épiscopale nationale du Congo

Province Orientale

Sambia Aruna, Président, Association des orpailleurs de Dungu

Deogratias Vale, Secrétaire exécutif, Coordination du bureau de la société civile

René Sileki, Vice-Président, Congo en image

Province de l'Équateur

Efeno Joseph, Président, SOCITEC

Mongunza, Vice-Président, SOCITEC

Goma

Jason Luneno, Coordonnateur, Société civile Nord-Kivu

Masumbuko Ngwassi, Vice-Président, Société civile Nord-Kivu UNIGOM

Edos Nziavake, Coordonnatrice, Collectif des associations des femmes pour le développement (CAFED)

Bukavu

Bandeke Bisimwa Adolphe, Coordonnateur, Société civile de Bukavu

Nanedigaba Karabubwa Bienvenu, Coordonnateur pour la gouvernance, Église du Christ au Congo (ECC)

Yanda Bilolo Stella, Coordonnateur, Initiatives Alpha
